



COVEA FINANCE SAS

COVEA ULTRA FLEXIBLE

rapport
annuel

FONDS D'INVESTISSEMENT À VOCATION GÉNÉRALE - FIVG DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.12.2022

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion.....	3
rapport d'activité	11
rapport du commissaire aux comptes.....	25
comptes annuels	28
bilan	29
actif	29
passif	30
hors-bilan.....	31
compte de résultat.....	32
annexes	33
règles & méthodes comptables	33
évolution actif net	36
compléments d'information	37
inventaire.....	50

Société de gestion	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Établissement placeur	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
Commissaire aux Comptes	KPMG Audit Tour Eqho - 2, avenue Gambetta - 92066 Paris La défense
Commercialisateur	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

informations concernant les placements et la gestion

Classification : Néant.

Affectation des sommes distribuables :

Résultat net : capitalisation pour les parts A, G et I.

Plus-values réalisées nettes : capitalisation pour les parts A, G et I.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est d'optimiser la performance à long terme du portefeuille, à travers une allocation diversifiée d'actifs sur les marchés internationaux actions, taux et devises et une sélection de supports d'investissement en recherchant le meilleur couple rentabilité / risque sur un horizon d'au moins cinq ans sans référence à un indice particulier.

Indicateur de référence : L'objectif de gestion n'est pas compatible avec l'existence d'un indicateur de référence. Une telle comparaison ne pourrait qu'entraîner une mauvaise compréhension du porteur.

Stratégie d'investissement :

Description des stratégies utilisées :

Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie, dans un premier temps, sur les Perspectives Economiques et Financières (« PEF ») qui présente trois fois par an les scénarios macroéconomiques par zone ou par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la Société de gestion ainsi que sur les conclusions des comités de gestion mis en place par la Société de gestion notamment dans le cadre de la sélection de titres en direct.

Dans un deuxième temps, l'équipe de gestion du fonds décide à travers le comité de gestion de la répartition entre les différentes classes d'actifs et plus particulièrement du degré d'exposition aux différents marchés afin de répondre aux objectifs du fonds.

Les choix opérés par l'équipe de gestion en termes d'exposition au risque de change ou de taux résulteront d'une analyse macroéconomique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaire et budgétaire des différents pays et zones économiques.

L'OPC intègre systématiquement la politique d'exclusion de la Société de gestion appliquée à tous les OPC gérés par Covéa Finance et disponible sur son site internet : cette politique intègre les exclusions légales et thématiques. Elle est disponible à l'adresse www.covea-finance.fr.

La gestion du FCP est active et discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0% à 100% maximum de l'actif net par classe d'actif).

Le FCP a une stratégie de constitution d'un portefeuille diversifié d'actifs. La stratégie d'investissement consiste à offrir une gestion flexible d'un portefeuille investi en valeurs mobilières internationales et/ou européennes : obligations, actions, titres de créances négociables et toute autre valeur négociée sur un marché réglementé et/ou en parts ou actions d'OPC.

La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (actions, obligataires, monétaires...) basée sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial, et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.), peut varier en fonction des anticipations du gérant.

Les scénarios et les allocations dépendent de la conjoncture : dans les périodes de d'environnement économique favorable, l'exposition du portefeuille aux actions est privilégiée (maximum 100% de l'actif net). Dans le cas contraire, c'est-à-dire dans le cas où la tendance des marchés serait dégradée les classes d'actifs à volatilité plus faible sont préférées (ex : produits de taux).

L'équipe de gestion, en complément de l'analyse financière, s'appuie dans le cadre de ses décisions d'investissement, sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères « ESG ») appréciés à partir des données extra-financières disponibles de l'équipe d'analyse financière et extra-financière de la Société de gestion ou sur celles d'un prestataire de données externe.

Afin de garantir une communication proportionnée à la prise en compte des critères ESG, les objectifs suivants sont respectés :

L'analyse extra-financière couvre au minimum :

- 90% des actions de grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et de la dette souveraine émise par les pays développés et,
- 75% des actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays émergents, des actions émises par des petites et moyennes capitalisations, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield » et de la dette souveraine émise par des pays émergents.

Le taux d'analyse est apprécié en fonction des actifs éligibles et des niveaux maximum d'investissement précisés dans la rubrique « Description des catégories d'actifs ».

Cette analyse est fondée sur une approche en amélioration de note ; la note du placement collectif devant être supérieure à la note de l'univers d'investissement de l'OPC.

La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). La politique d'investissement de la Société de gestion prend en compte les impacts les plus significatifs du risque en matière de durabilité et vise à le limiter à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusion normatifs et sectoriels applicables à tous les OPC, pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations (cf. politique d'exclusion disponible sur le site Internet www.covea-finance.fr), et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers déterminés à partir des appréciations de l'équipe d'analyse financière et extra-financière et/ou à partir des données disponibles d'un prestataire externe indépendant en complément des critères de sélection financiers. Le risque de durabilité est ainsi apprécié à partir d'un ensemble de critères sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance pour identifier les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs ESG. Ces informations sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité à l'adresse www.covea-finance.fr

Néanmoins, l'évaluation de l'impact probable des risques en matière de durabilité sur la performance des OPC reste soumise à des limitations structurelles telles que la disponibilité et la qualité des données.

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Cette information peut faire l'objet d'une mise à jour en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement en matière d'alignement de son activité avec le Règlement Taxonomie. Le pourcentage d'alignement sur les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique est actuellement faible. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie repose au plan environnemental sur un accès progressif et continu aux données communiquées par les émetteurs. Le Fonds sera à même de déterminer, au fur et à mesure de la mise à disposition de ces données par les émetteurs, un objectif d'alignement conformément à la réglementation et à compter de l'entrée en vigueur des Normes Techniques fixée au 1er janvier 2023.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'actif du FCP peut être exposé :

- au marché actions, jusqu'à 100% de l'actif net en direct ou via des OPC. L'exposition cible au marché actions sera (habituellement) comprise entre 20 % et 70 % de l'actif net, ces bornes n'étant qu'indicatives, elles peuvent être dépassées à l'initiative du gérant selon les opportunités de marché ;
- au marché de taux, jusqu'à 100% de l'actif en direct ou via des OPC. L'exposition cible aux marchés de taux sera (habituellement) comprise entre 0 % et 60 % de l'actif net, ces bornes n'étant qu'indicatives, elles peuvent être dépassées à l'initiative du gérant selon les opportunités de marché.

Les stratégies utilisées, visant à réaliser l'objectif de gestion du fonds, sont principalement les suivantes :

- allocation tactique d'actif entre actions, obligations, monétaire et devises ;
- allocation actions : géographique,
- allocation obligataire : choix du degré de risque crédit et allocation géographique ;
- allocation devise : choix du degré de couverture de change ou d'exposition.

L'exposition du fonds aux différents risques est la suivante :

- L'exposition aux marchés actions via des titres en direct et/ou des OPC est comprise entre 0 % et 100 % de l'actif net et portera sur des entreprises de toutes tailles de capitalisations et de toutes zones géographiques (y compris les actions des pays émergents).
- L'exposition aux marchés de taux via des titres en direct et des OPC est comprise entre 0 et 100% maximum de l'actif net.
- Le fonds peut être exposé à travers ses sous-jacents au marché des matières premières. Le fonds peut investir sur :
 - des contrats à terme (ou tout autre dérivé) sur indices de contrats à terme sur marchandises respectant la règle de diversification de l'indice des 20%/35%.
 - des contrats à terme sur indices de contrats à terme sur marchandises ne respectant pas la règle des 20%/35% en respectant les règles de division des risques des 5%/10%/40%.
 - des contrats à terme sur marchandises ne donnant pas lieu à une livraison physique (ou équivalent delta one type ETC), dans la limite de 10% par contrat / marchandise ou règle des 20/35% si la politique d'investissement est de reproduire la composition d'un indice.
- Le FCP est soumis à un risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net.

Devises :

Le FCP peut utiliser en exposition ou en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. Il peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnel, sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans le but d'exposer le fonds aux devises autres que celles de valorisation ou dans le but de couvrir le fonds contre le risque de change.

La performance sera obtenue d'une part par l'allocation d'actifs et d'autre part, par la sélection des supports d'investissement.

Description des catégories d'actifs :

- Actions et valeurs assimilées :

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net en actions (y compris en actions des pays émergents) et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote, admis à la négociation sur les marchés internationaux et de la zone euro.

Le marché d'intervention est mondial. A cet effet, le FCP est soumis à un risque de change.

Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux petites et/ou moyennes capitalisations n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres quel que soit le secteur concerné.

- Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le FCP peut investir, dans la limite maximale de 100% de l'actif net, dans des instruments financiers ayant un caractère obligataire ou monétaire émis par des émetteurs publics, semi-publics et/ou privés.

La proportion de dette privée/ dette publique peut varier entre 0 et 100% de l'actif net.

Les valeurs dans lesquelles le fonds investira n'auront pas à atteindre un niveau de notation minimum et pourront ne pas être notées. Les investissements dans des titres de catégorie « Haut Rendement » (dite « spéculative ») pourront porter sur 100% de l'actif net.

Le marché d'intervention est mondial. A cet effet, le FCP est soumis à un risque de change.

Le fonds pourra également investir en obligations convertibles à hauteur maximale de 20 % de l'actif net.

- Autres caractéristiques :

Le FCP sera soumis aux limites d'expositions suivantes :

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts	De 0 à 8
Devises utilisées / Zones géographiques des émetteurs du titre	Toutes devises / Toutes zones géographiques
Exposition risque de change (pour les devises non couvertes en euros)	100% maximum

- Actions ou parts d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger.

Le fonds pourra investir jusqu'à 100 % de l'actif net en actions ou parts d'organismes de placement collectifs, dont les fonds indiciels cotés (ETF) comprenant :

- jusqu'à 100% de l'actif net en actions ou parts d'OPCVM français et/ou européen et/ou de FIVG (fonds d'investissement à vocation générale) français répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier ;
- jusqu'à 30 % de l'actif net en parts ou actions de FIA français et/ou étrangers à condition de respecter les 4 critères définis par l'article R214-13 du Code monétaire et financier.

Le FCP peut être investi dans la limite de 10% de son actif en parts ou actions de FIA ou d'OPCVM français ou européen nourriciers.

Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par Covéa Finance SAS.

Les lieux d'établissement des OPC sous-jacents sont principalement ceux des Etats de l'Union européenne.

- Instruments dérivés :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Nature des Risques sur lesquels le Gestionnaire pourra intervenir :

- Actions
- Taux
- Change
- Crédit
- Matières premières

Nature des interventions

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés

- Futures (sur taux, actions, indices actions, marchandises et indices de matières premières)
- Options (sur taux, actions, indices actions et indices de matières premières)
- Swaps (de taux, change)
- Change à terme

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le FCP peut avoir recours à des instruments dérivés dans la limite globale maximale de 100% de son actif net.

Le recours aux options sur indices de matières premières se font dans une limite maximale de 15% de l'actif net.

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le fonds peut prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à tous secteurs d'activité et zones géographiques au travers des sous-jacents suivants : devises, taux/crédit, actions (tous types de capitalisations) indices (y compris sur les indices de matières premières sous réserve de respecter les critères de diversification prévus par l'article R. 214-32-25 du Code monétaire et financier) et/ou des marchandises (dans une limite de 30% de l'actif net) La limite d'exposition aux contrats à terme sur indices de contrats à terme de marchandises ou sur marchandises est de 30% maximum.

Les investissements dans les contrats à terme se feront dans les conditions suivantes :

- des contrats à terme (ou tout autre dérivé) sur indices de contrats à terme sur marchandises respectant la règle des 20%/35%.
- des contrats à terme sur indices de contrats à terme sur marchandises ne respectant pas la règle des 20%/35% en respectant les règles des 5%/10%/40%.

- des contrats à terme sur marchandises ne donnant pas lieu à une livraison physique (ou équivalent delta one type ETC), dans la limite de 10% par contrat / marchandise ou règle des 20/35% si la politique d'investissement est de reproduire la composition d'un indice.

La couverture ou l'exposition du portefeuille se fait par l'achat ou la vente d'options et/ou de contrats à terme ferme (futures/forward) et/ou de swaps.

Les options sur actions/ indices (dont les indices de matières premières) sont utilisées en des positions acheteuses d'options pour protéger le portefeuille contre des hausses de la volatilité des marchés ou en couverture d'un risque actions (par exemple élimination de la composante action d'une obligation convertible) et/ ou à titre d'ajustement de l'exposition globale du portefeuille aux marchés actions et/ou des matières premières.

Les options sur indices peuvent être utilisées en couverture du risque crédit (par exemple en exploitant la corrélation entre la variation des indices boursiers et celle des spreads de crédit).

Les options sur taux d'intérêts permettent de tirer profit d'une hausse/baisse de la volatilité et/ou d'ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque de taux.

Les futures sur actions/ indices liés aux marchés actions sont utilisés en ajustement de l'exposition actions (exposition ou bien couverture), afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les futures sur taux d'intérêts (contrats à terme) sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque de taux.

Les futures sur devises, contrats à terme liés aux marchés des changes, sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux devises. Ils permettent d'ajuster l'exposition devises (ou en couverture) afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les futures sur marchandises et/ou indices de matières premières sont utilisés afin d'ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque matières premières dans une limite de 30% maximum pour ces catégories. L'exposition à un même contrat sur les marchés des matières premières (sans qu'il puisse y avoir de dénouement physique) est limitée à 10% de l'actif net conformément à l'article R214-32-23 du Code monétaire et financier.

Les swaps de taux peuvent être utilisés comme substituts aux titres vifs pour exposer ou couvrir le portefeuille face à l'évolution des taux d'intérêts lorsqu'ils se révèlent plus intéressants financièrement que ces derniers. Ils peuvent aussi permettre de passer d'une obligation à taux variable à une obligation à taux fixe (ou réciproquement) en fonction des anticipations de taux du gérant, tout en conservant le spread de crédit offert par l'émetteur de l'obligation.

Les swaps de change sont utilisés pour couvrir ou exposer le risque de change d'une obligation en devise (par exemple quand pour un émetteur donné et une maturité donnée, les obligations de cet émetteur offrent un meilleur rendement en devise swapée en euro que directement en euro).

Le change à terme est utilisé en couverture/exposition à une devise.

Le risque de taux des instruments mentionnés ci-dessus est pris en compte dans la fourchette de sensibilité autorisée. Le risque actions de ces instruments est pris en compte dans la fourchette autorisée d'exposition aux marchés actions.

Les instruments dérivés pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de «*Best Execution / Best Selection*» et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties.

- Titres intégrant des dérivés :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Indice (actions, matières premières)
- Change
- Taux
- Crédit
- Matières premières

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Bons de souscription de titres financiers
- Warrants
- Titres de créances ou EMTN à rémunération ou remboursement indexé
- Certificats ayant pour sous-jacent des indices (y compris des indices de matières premières).
- Autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier (y compris les contrats à terme portant sur des marchandises).

- Stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Afin de créer une exposition synthétique au marché des actions internationales et dans la limite de 40% de son actif, le FCP pourra avoir recours à des titres intégrant les dérivés dans un esprit d'optimisation de la performance (dont 10% maximum dans des certificats qui ont pour objet de permettre au gérant d'exposer immédiatement le fonds aux perspectives d'un marché ou d'un secteur particulier y compris celui des indices de matières premières et ce dans le respect des règles de diversification R214-32-25 du code monétaire et financier.

Le fonds peut avoir recours à des titres comportant des contrats sur marchandises dans la limite d'exposition à un même contrat de 10% et à condition que le dénouement ne transfère que des actifs éligibles conformément aux dispositions de l'article R214-32-23 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds peut investir sur :

- des contrats à terme (ou tout autre dérivé) sur indices de contrats à terme sur marchandises respectant la règle des 20%/35% jusqu'à 100%.
- des contrats à terme sur indices de contrats à terme sur marchandises ne respectant pas la règle des 20%/35% en respectant les règles des 5%/10%/40%.
- des contrats à terme sur marchandises ne donnant pas lieu à une livraison physique (ou équivalent delta one type ETC), dans la limite de 10% par contrat / marchandise ou règle des 20/35% si la politique d'investissement est de reproduire la composition d'un indice.

- Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

- Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 10% de l'actif net.

- Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient (paiements courants ou exceptionnels, situation défavorable du marché...), le FCP peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

- Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres :

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée sur le portefeuille.

- Informations sur les garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré, l'OPC peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire l'exposition de l'OPC au risque de contrepartie.

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra uniquement des espèces en garantie financière (collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera les éléments suivants :

Les garanties financières reçues en espèces seront :

- placées en dépôt auprès d'entités éligibles ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme.

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

- Niveau d'utilisation maximum des différents instruments :

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif (soit jusqu'à 100 % de l'actif en titres vifs et parts ou actions d'OPC et jusqu'à 100 % de l'actif en instruments dérivés) dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur sont les suivants :

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de perte en capital :

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque actions :

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

Risque lié aux investissements en petites et moyennes capitalisations :

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatil et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à l'investissement sur les marchés émergents :

Il correspond au risque lié aux investissements en titres et/ou devises des pays émergents qui se caractérisent par un cours plus volatil et une liquidité des titres plus réduite. Ces marchés peuvent présenter par ailleurs des risques particuliers dus à des conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés pouvant s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de taux :

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit :

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de change :

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés et/ou titres intégrant des dérivés :

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés et/ou à des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments en cas de stratégie d'exposition dans un marché baissier ou de stratégie de couverture dans un marché haussier peut entraîner un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds

Risque de contrepartie :

Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque Matières Premières :

Le fonds peut être exposé à travers ses sous-jacents au marché des matières premières. Les matières premières peuvent avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles. Une évolution défavorable des marchés de matières premières pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds en raison de son exposition indirecte aux matières premières.

Risque de durabilité :

Tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs de l'univers d'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes (une baisse des revenus ; des coûts plus élevés ; des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs...). En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part I : Personnes morales et/ou OPC

Part A : Tous souscripteurs, peut être support de contrats assurance vie

Part G : Réservées aux sociétés, OPC et fonds nourriciers du Groupe Covéa, peut être support de contrats assurance vie

Le FCP s'adresse à tout type d'investisseurs, particuliers ou institutionnels. Il peut servir de support à des contrats d'assurance vie libellés en unités de compte.

L'orientation de placement correspond aux besoins de personnes qui acceptent que l'allocation du FCP soit laissée à la libre appréciation du gérant.

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPC ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficiaire directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et la durée de placement recommandée ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

Régime fiscal : L'OPC n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés en France. Les distributions et les plus-ou moins-values éventuelles sont imposables à ses porteurs.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC et aux plus-ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds.

Il est recommandé à l'investisseur de s'adresser à son conseiller habituel afin de prendre connaissance des modalités applicables à sa situation personnelle.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site www.covea-finance.fr.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.
Courriel : communication@covea-finance.fr
- Date de création du FIA : 08 septembre 2016.

rapport d'activité

Environnement Economique

En 2022, la dissipation progressive du risque sanitaire dans la plupart des économies (à l'exception notable de la Chine) a laissé place à d'autres périls. L'escalade des tensions géopolitiques s'est matérialisée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Un événement qui a mis en lumière la polarisation du monde, accentué les incertitudes géopolitiques et creusé les déséquilibres économiques causés par la crise sanitaire. La hausse des prix de l'énergie et des matières premières ainsi que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement ont entraîné une très forte accélération des prix. Les pressions inflationnistes domestiques ont progressivement pris le relais des pressions extérieures, amenant à un large resserrement des politiques monétaires de la plupart des grandes banques centrales tout au long de l'année. Restriction monétaire et hausse des prix se sont toutefois répercutées sur la demande au deuxième semestre 2022. Le ralentissement économique, couplé à un moindre accès à la liquidité, fait peser un risque financier de plus en plus tangible sur les passifs accumulés avant et pendant la crise sanitaire par les acteurs publics et privés. Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié contre dollar de 5,8% et termine à 1,066 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent augmente de 10,45% et termine l'année à 85,91 dollars.

Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale (Fed) a entamé un nouveau cycle de resserrement monétaire face aux tensions inflationnistes. La hausse des prix s'est intensifiée sous l'effet de la persistance des déséquilibres entre offre et demande, et l'inflation a atteint un pic à 9,1% au mois de juin. La consommation s'est maintenue, en large partie du fait du surplus d'épargne après les soutiens budgétaires exceptionnels en 2020. Néanmoins, le nouveau contexte inflationniste pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et érode ce surplus d'épargne. Du côté du marché du travail, la demande de main d'œuvre est restée forte tout au long de l'année, et a conduit à une croissance des salaires, qui ne montre pas de signes de ralentissement pour le moment. Dans ce contexte, la Fed a procédé à une hausse rapide de ses taux directeurs, avec 425 points de base de hausse sur l'année. Le mouvement de resserrement devrait se poursuivre. Les prévisions individuelles des membres du Comité de politique monétaire (FOMC) durant la réunion de décembre indiquent en effet que le taux directeur pourrait être porté à [5,00 ; 5,25%] d'ici la fin d'année 2023, soit une augmentation de 50 pb par rapport à la trajectoire présentée en septembre dans le précédent jeu de prévisions. Ce resserrement des conditions de financement a fortement pénalisé le secteur immobilier américain. Sur le plan budgétaire, les sénateurs ont adopté le plan de l'administration Biden intitulé « Inflation Reduction Act » qui vise à diminuer l'impact de la hausse des prix et permettre une réduction du déficit public d'environ 300 Mds\$ à horizon 10 ans. Enfin, les élections de mi-mandat au mois de novembre ont permis aux républicains de reprendre la majorité à la Chambre des Représentants alors que les démocrates ont conservé la majorité au Sénat. Cette nouvelle configuration laisse présager un statu quo législatif pour la fin du mandat du président Biden, chaque camp neutralisant les projets de l'autre.

Au Royaume-Uni, les perturbations politiques se sont ajoutées au ralentissement économique. Arrivée au pouvoir durant l'été 2022, à la suite de la démission de Boris Johnson, Liz Truss a connu le plus court mandat de l'histoire britannique au poste de Premier ministre. L'annonce de sa politique budgétaire a entraîné des tensions sur les taux souverains et sur la livre britannique. La Banque d'Angleterre est intervenue afin de mettre fin à ce début de panique financière en achetant, sur une très courte période, des titres souverains. Ces événements ont conduit à la démission de L. Truss, remplacée par Rishi Sunak. En parallèle, les difficultés économiques se sont accumulées, particulièrement pour les ménages qui ont vu leur pouvoir d'achat reculer fortement en raison de l'inflation. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a procédé à plusieurs hausses de son taux directeur, et a souligné lors de sa dernière réunion que le marché du travail reste tendu et que les pressions inflationnistes sont de plus en plus alimentées par des facteurs domestiques, ce qui justifie la poursuite du durcissement de la politique monétaire.

En Zone euro, le conflit en Ukraine a mis en lumière la dépendance énergétique des pays européens. Le contexte géopolitique ainsi que la volonté européenne de réduire les importations d'énergie russe ont conduit à une envolée des prix de l'énergie. Les tensions inflationnistes se sont peu à peu diffusées à l'ensemble de l'économie, et la Zone euro a connu une inflation record de 10,6% au mois d'octobre. Le choc énergétique, conjugué aux fortes incertitudes liées au conflit, ont conduit à une modération de l'activité économique et à une dégradation des indicateurs d'enquête, particulièrement marquée en Allemagne. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne a emboîté le pas à ses homologues et a procédé à plusieurs hausses de ses taux directeurs à partir de l'été 2022. Le cycle de resserrement devrait se poursuivre au moins au premier semestre 2023. Du côté budgétaire, de nombreux gouvernements ont annoncé des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises face à la hausse des prix de l'énergie. Par ailleurs, les pays membres de l'Union européenne se sont accordés sur un certain nombre de mesures pour réduire leur dépendance à l'énergie russe et limiter la hausse des coûts énergétiques, notamment des achats groupés de gaz et l'instauration d'un prix plafond sur le gaz à 180€/MWh. Du côté politique, l'année a été marquée par l'arrivée au pouvoir en Italie du parti eurosceptique « Frère d'Italie », mené par Georgia Meloni.

En Chine, l'activité économique a souffert de la politique sanitaire « zéro-covid » du gouvernement. Les restrictions liées aux différentes vagues épidémiques en 2022 ont entravé à la fois la demande interne mais également la capacité à produire. Les autorités ont toutefois décidé d'abandonner cette politique sanitaire en fin d'année, mais la forte montée des contaminations qui en résulte ne devrait pas permettre la normalisation de l'activité à court terme. En parallèle, le secteur immobilier chinois a poursuivi sa dégradation, malgré les soutiens gouvernementaux.

Au Japon, la politique monétaire est restée à contre-courant des autres grandes économies développées. Ce différentiel de politique monétaire s'est traduit par une forte dépréciation du yen qui a amené les autorités à intervenir sur le marché des changes. Néanmoins, la Banque du Japon a surpris durant sa dernière réunion de l'année, en annonçant un assouplissement de sa politique de contrôle de la courbe des taux, en faisant passer la fourchette de fluctuation des taux sur les obligations souveraines à 10 ans de $\pm 0,25$ pt autour de 0% à $\pm 0,5$ pt autour de 0%. Du côté de l'activité, l'économie peine à retrouver son niveau d'avant crise mais a montré des signes de redressement sur les derniers mois de l'année.

Sources des données: Refinitiv, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

Présentation de la gestion réalisée sur les taux

Marchés financiers

L'année 2022 se caractérise par une remontée significative des taux sur l'ensemble des zones investies. Ce mouvement est alimenté par une inflation persistante et le resserrement des politiques monétaires par les plus grandes banques centrales. Mais de forts soubresauts ont animé l'année. Ces derniers naissent de la guerre en Ukraine, de la politique « zéro Covid » mise en œuvre par la Chine mais aussi sur des questionnements autour du pic d'inflation aux Etats-Unis. Dans ce contexte, nous avons cherché à profiter des opportunités de marché quand cela était possible sur nos convictions de long terme, conformément au PEF, et à réduire les risques pour se rapprocher de l'indice de référence quand cela était nécessaire.

L'année 2022 se conclut sur les marchés du crédit Euro par un écartement des primes de risques de 68 pb sur la catégorie investissement (Iboxx Euro Corporate) et de 194 pb sur le Haut rendement (Barclays-BBG Euro Haut Rendement), clôturant respectivement l'année à 179 pb et 512 pb. La catégorie investissement (IG) connaît une évolution par palier jusqu'à mi-octobre pour atteindre un pic à 244 pb. Ce mouvement est alimenté par le conflit en Ukraine, les pressions inflationnistes et le resserrement de la politique monétaire par la banque centrale européenne. Il s'en suit un mouvement de resserrement, le marché considérant le pic d'inflation atteint aux Etats-Unis. Sur le marché du Haut rendement, les primes de risque s'écartent significativement jusqu'à début juillet, atteignant 675 pb. On observe par la suite une décrue progressive à partir du mois d'octobre. Les entreprises se sont adaptées à l'environnement inflationniste et de besoins de financement faibles. Un grand nombre d'entre elles avaient tiré profit de la période de taux bas pour allonger la durée moyenne de leurs dettes.

Les volumes d'émissions des émetteurs non financiers en Euro atteignent 243 Mds€. Le rythme a été globalement stable tout au long de l'année, avec un volume moyen mensuel autour de 20 Mds€. Les émissions nettes des remboursements s'élèvent à 73 Mds€. Ce sont les émetteurs industriels qui ont été le plus actifs, autour de 85 Mds€. Les émetteurs allemands et français ont été les principaux animateurs, avec des volumes se situant respectivement autour de 50 Mds€ et 45 Mds€. De plus, 37% des émissions ont une maturité inférieure ou égale à 5 ans, signe de l'attrait des investisseurs pour des maturités courtes dans un environnement de hausse de taux d'intérêt. Enfin, les secteurs ayant les mieux performé sont la vente au détail, les subordonnées bancaires et l'automobile.

Sur le marché européen des émetteurs financiers, les volumes d'émissions évoluent en fonction des contraintes réglementaires. Les émissions de dettes Seniors sont en hausse nette à 203 Mds€ contre 173 Mds€ en 2021. Le volume d'émissions des dettes subordonnées est en baisse à 37 Mds€ contre 47 Mds€ en 2021. Les banques ont privilégié le format Senior préférée au détriment des dettes réglementaires.

Politique de gestion

Nous avons commencé l'année avec des marchés aux valorisations élevées et des perspectives fortes de hausse de taux. Aussi dès le début janvier le portefeuille était faiblement investi en actions et avait fait le choix de privilégier au sein des actions des titres bénéficiant de la hausse des taux, de la hausse des matières premières et de la transition énergétique.

La déclaration de la guerre en février a eu pour conséquence une baisse des marchés actions que nous avons pu en partie compenser grâce à notre couverture sur les marchés actions. Par ailleurs les expositions en matières premières, particulièrement en Amérique du Nord nous ont été profitables tandis que l'exposition en devises a constitué un soutien au fonds (Dollar américain, Canada, Nouvelle Zélande ou encore livre sterling ou peso mexicain).

Ce positionnement a été aussi bénéfique en mars, la volatilité ayant été forte sur les matières premières et les devises, nous permettant de réduire nos paris. La baisse des investissements en matières premières nous a permis de moins souffrir quand les matières premières ont rejoint les actions dans la baisse. Notre forte exposition en dollars ainsi qu'un positionnement sur les taux courts a limité les impacts de hausse des hauses de taux (liées à la problématique d'inflation) sur le portefeuille.

Nous sommes restés tout au long de l'année avec une exposition faible en actions (entre 15% et 30%) des mouvements tactiques étant opérés pour jouer la volatilité.

Sur le plan des devises nous avons utilisé la volatilité sur les différentes paires de devises pour mettre en place des mouvements tactiques d'achat ou de vente.

Concernant les taux, au-delà de positions majoritairement courtes, nous avons initié régulièrement des positions tactiques sur des écarts ou des resserrments de courbe entre pays ou sur la courbe d'un pays donné.

Enfin à partir de septembre nous revenus plus massivement sur les valeurs pétrolières après la baisse de l'été.

La fin d'année a été plus compliquée, le dollar, notre principale devise, se dépréciant contre euro, les investisseurs créditant la FED d'une volonté plus rapide que la BCE de réduire ses augmentations de taux court.

Au-delà de mouvements tactiques sur cette devise nous avons introduit en portefeuille une exposition en couronne tchèque et fait du trading sur le yen.

Sur les actions, nous avons commencé à revenir sur des matières premières (First – Quantum) de la Chimie ou des compagnies de chemin de fer afin de préparer 2023 et une amélioration de la situation sur le plan des prix du gaz et des matière premières.

Performances OPC

En 2022, la performance de COVEA ULTRA FLEXIBLE a été de 1,03 % pour la part GC, de 0,82 % pour la part IC.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Informations relatives à la performance, aux risques et aux incertitudes d'investissement du FIA

Informations sur la gestion de la liquidité et l'effet de levier du FIA

Afin de gérer le risque de liquidité, le gestionnaire du FIA a mis en place des mesures destinées à s'assurer d'un niveau approprié de liquidité du FIA et a adopté des procédures permettant un contrôle du risque de liquidité pour ce FIA. Il s'assure que le profil de liquidité des investissements s'accorde avec les obligations liées au passif et conduit régulièrement des tests de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles. Au 30/12/2022, l'actif net du fonds s'établit à 89 694 066,49 euros et le levier par la méthode brute ressort à 116,99% et par la méthode nette à 117,87%.

Présentation de la gestion réalisée sur les actions

Actions internationales

Marchés Financiers

L'année 2022 apparaît avec recul comme une des plus mauvaises années boursières où les planètes se sont alignées pour délivrer un concentré d'évènements improbables ou exceptionnels.

Après une année de rebond économique faisant suite à l'année COVID, 2022 était censée nous apporter une « normalisation » : réduction du phénomène de chaînes de production déstabilisées, réouverture des économies encore fermées, remplacement d'une consommation de biens par une consommation de services et, dans le cas de l'Europe, concentration des dirigeants sur deux objectifs principaux, la souveraineté économique européenne et la poursuite de la mise en place d'une économie décarbonée grâce au gaz russe.

Au lieu de cela, le mois de février nous a apporté la guerre sur le sol européen, une inflation élevée digne des années 1970 que les banques centrales se refusaient à accepter comme durable, une crise énergétique sur le sol européen, des prix du pétrole et du gaz atteignant des niveaux jamais vus depuis les années 1980, des matières premières (agricoles et industrielles) explosives et une crainte de pénurie d'électricité pour l'hiver 2022/2023 et, conséquence de tout cela, une hausse de taux longs violente qui a effacé dans bien des pays la baisse des taux enregistrée depuis 2009/2010. Il est vrai que les banques centrales ayant accepté la réalité de l'inflation, dans bien des pays à deux chiffres, ont enclenché un resserrement de politique monétaire là aussi inédit par son ampleur et surtout sa rapidité. Pour rajouter au panorama, n'oublions pas la situation de la Chine qui a maintenu jusqu'en décembre une politique dite de « zéro COVID » qui a fragilisé sa propre croissance et a créé des conditions difficiles pour les entreprises implantées sur le sol chinois.

Enfin la bipolarisation du monde n'a fait que s'exacerber avec le conflit russo-ukrainien. Est-ouest avec un monde découpé en deux avec d'un côté les Etats-Unis et ses alliés européens et Nord -Sud entre les Occidentaux et des pays émergents qui se désolidarisent des orientations prises par les premiers. L'année 2022 a vu aussi les crispations économiques et politiques se poursuivre entre la Chine et les Etats-Unis, ces derniers augmentant les restrictions à l'exportation de données et technologies stratégiques aux entreprises chinoises. Cet environnement forge un monde dans lequel les entreprises doivent évoluer investir et croître... ce qui devient pour elles un réel challenge et affecte leurs résultats futurs.

La conséquence, ce sont des marchés de taux et actions qui enregistrent de mauvaises performances, des devises très volatiles avec un euro qui baisse contre l'ensemble des monnaies à l'exclusion du yen ou de la monnaie chinoise. Sur le plan des indices actions les marchés qui se distinguent à la baisse sont le Nasdaq, les marchés chinois et coréens tandis que le reste des marchés évoluent à l'intérieur d'écarts peu significatifs, en monnaie locale.

Ce qui est symptomatique de cette année c'est la hiérarchie de secteurs. La hausse des taux courts et des taux longs a eu pour effet de rebattre les cartes des valorisations. Tous les secteurs qui étaient fortement valorisés en début d'année (technologie, santé, certaines industrielles...) secteurs qui avaient fortement bénéficié des évolutions de la consommation pendant la COVID ont dramatiquement baissé. La hausse de l'énergie et pendant une partie de l'année des matières premières agricoles ou industrielles, a pris le pas et a permis à des secteurs délaissés par les investisseurs depuis plusieurs années de retrouver des lettres de noblesse. Parmi ceux-ci citons les valeurs énergétiques qui ont profité de la hausse des prix du gaz et du pétrole.

De l'autre côté du spectre, les problématiques environnementales impliquant des décisions stratégiques, douloureuses financièrement ainsi que les difficultés d'accès aux matières premières ont fragilisé un secteur automobile qui se remettait à peine de l'année 2020

Cette année a donc été globalement baissière. On ne distingue que deux périodes plus haussières entre la mi-juin et la mi-août et entre la mi-octobre et fin novembre. Dans les deux cas, le catalyseur a été l'orientation des taux., ou plus exactement l'optimisme des intervenants de marché sur la tenue de la politique monétaire.

Il a suffi en juin que Mr Powell, après plusieurs hausses des taux de 75 Bps évoquent le fait que les futures décisions seraient dépendantes des données macroéconomiques pour que les investisseurs interprètent cela comme une volonté d'arrêter la hausse des taux pour cause de risque de récession.

Après un rallye sur les marchés et sur les taux longs mettant à mal la volonté de la FED de refroidir la machine économique, les gouverneurs de la Banque centrale ont, au symposium de Jackson Hole, douché les enthousiasmes en réitérant leur attachement à une poursuite de la hausse des taux quelque soient les conséquences sur la croissance.

Les marchés sont donc repartis à la baisse, la poursuite du conflit ukrainien et les nouvelles venant de Chine alimentant le sentiment négatif

De nouveau en octobre et novembre, l'optimisme est réapparu suite à des publications de chiffre d'inflation américain en hausse plus modérée, des discours de banquiers centraux américains en faveur d'un ralentissement du rythme de hausse des taux.

Cette divergence de politique monétaire qui se met en place a été défavorable au dollar en fin de période qui, après avoir atteint le niveau de 0.95 en septembre finit l'année à 1.07.

Après sa dernière hausse des taux de l'année de 50 bps comme attendu, les discours de la Banque Centrale américaine ont douché les enthousiasmes. La volonté affichée de poursuivre le mouvement jusqu'à un taux court de 5% et de ne pas procéder à des baisses de taux avant 2024 ont fait resurgir des inquiétudes vis-à-vis du risque de récession, précipitant ainsi les marchés actions de nouveau en baisse de 5%.

La seule bonne nouvelle en cette fin d'année est le retour du prix du gaz européen au niveau d'avant le début du conflit ukrainien.

Politique de gestion

Nous avons commencé l'année avec des marchés aux valorisations élevées et des perspectives fortes de hausse de taux. Aussi dès le début janvier le portefeuille était faiblement investi en actions et avait fait le choix de privilégier au sein des actions des titres bénéficiant de la hausse des taux, de la hausse des matières premières et de la transition énergétique.

La déclaration de la guerre en février a eu pour conséquence une baisse des marchés actions que nous avons pu en partie compenser grâce à notre couverture sur les marchés actions. Par ailleurs les expositions en matières premières, particulièrement en Amérique du Nord nous ont été profitables tandis que l'exposition en devises a constitué un soutien au fonds (Dollar américain, Canada, Nouvelle Zélande ou encore livre sterling ou peso mexicain).

Ce positionnement a été aussi bénéfique en mars, la volatilité ayant été forte sur les matières premières et les devises, nous permettant de réduire nos paris. La baisse des investissements en matières premières nous a permis de moins souffrir quand les matières premières ont rejoint les actions dans la baisse. Notre forte exposition en dollars ainsi qu'un positionnement sur les taux courts a limité les impacts de hausse des hauses de taux (liées à la problématique d'inflation) sur le portefeuille.

Nous sommes restés tout au long de l'année avec une exposition faible en actions (entre 15% et 30%) des mouvements tactiques étant opérés pour jouer la volatilité.

Sur le plan des devises nous avons utilisé la volatilité sur les différentes paires de devises pour mettre en place des mouvements tactiques d'achat ou de vente.

Concernant les taux, au-delà de positions majoritairement courtes, nous avons initié régulièrement des positions tactiques sur des écarts ou des resserrements de courbe entre pays ou sur la courbe d'un pays donné.

Enfin à partir de septembre nous revenus plus massivement sur les valeurs pétrolières après la baisse de l'été.

La fin d'année a été plus compliquée, le dollar, notre principale devise, se dépréciant contre euro, les investisseurs créditant la FED d'une volonté plus rapide que la BCE de réduire ses augmentations de taux court.

Au-delà de mouvements tactiques sur cette devise nous avons introduit en portefeuille une exposition en couronne tchèque et fait du trading sur le yen.

Sur les actions, nous avons commencé à revenir sur des matières premières (First – Quantum) de la Chimie ou des compagnies de chemin de fer afin de préparer 2023 et une amélioration de la situation sur le plan des prix du gaz et des matière premières.

Perspectives

L'évolution des bourses au cours des prochains mois, viendra en premier lieu, du niveau de résolution des problématiques rencontrées en 2022, qui impactent particulièrement l'inflation : guerre en Ukraine participant aux difficultés d'approvisionnements - en particulier énergétiques en Europe -, épidémie de covid en Chine – dont la résolution relancerait l'économie et les échanges du pays, mais induirait une augmentation du prix des matières premières -, ou encore niveau du ralentissement économique mondial induit par les politiques monétaires restrictives des principales banques centrales; sur ce dernier plan , le degré d'asynchronie décisionnelle de la FED sur la BCE conditionne l'évolution de la parité du change. En second lieu, le maintien de la résilience des publications et perspectives d'entreprises - en particulier dans les secteurs les plus inflationnistes - constituera le second facteur déterminant. Au-delà, les marchés porteront certainement attention au degré de soutenabilité des dettes des agents, à la mise en place de barrières non tarifaires dans les grandes régions, et pour les actions, aux effets des plans d'investissements à travers le monde, concernant des rapatriements d'activités ou de transition énergétique.

Informations complémentaires (PEA, autres ...)

Ce fonds n'est pas éligible au PEA

Changements substantiels du FIA au cours de l'exercice écoulé

Néant.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de

Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Exercice des droits de vote

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance : www.covea-finance.fr/nous-connaître/nos-rapports-et-politiques.

Informations en matière extra-financière

Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088) (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette réglementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la réglementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 (« produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux »).

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance.

Le suivi des risques en matière de durabilité est intégré dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : Atténuation des changements climatiques, Adaptation aux changements climatiques, Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), Prévention et contrôle de la pollution et Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les informations extra financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Rapport 2022 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2022, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (personnes au 31/12/2022) s'est élevé à 15 293 424 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 245 120 euros soit 80% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 3 048 304 euros, soit 20% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totale. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2022, 164 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 314 762 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2022.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou carried interest) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

3. Incidence de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
- (ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours aux opérations entrant dans le cadre du règlement SFTR au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
COVEA FINANCE SECURITE C	92 378 865,30	126 601 700,23
GOVERNMENT OF NEW ZEALAND 5.5% 15/04/23	18 542 115,03	57 718 802,94
AUSTRALIA 2.25% 21/11/2022	28 976 743,70	27 970 667,43
CANADIAN GOVERNMENT 0.25% 01/11/2022	27 137 199,27	28 378 333,98
USA 0% 01/09/2022	26 927 388,05	27 875 435,86
USA 0% 10/03/2022	24 679 149,06	25 261 638,40
KINGDOM OF DENMARK 1.5% 15/11/23	25 328 461,73	16 616 038,96
USA 0% 21/04/2022	20 008 836,23	20 207 587,03
NEW ZEALAND GOVERNMENT 2% 15/05/2032	18 849 702,75	18 729 778,22
UNITED KINGDOM TREASURY 0.125% 31/01/2023	19 071 147,05	16 278 196,88

rapport du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement COVEA ULTRA FLEXIBLE

8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COVEA ULTRA FLEXIBLE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z.
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



**Fonds Commun de Placement
COVEA ULTRA FLEXIBLE**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Pascal Lagand
KPMG le 07/04/2023 10:17:33

Pascal Lagand
Associé

comptes annuels

BILANactif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	81 578 652,05	398 843 382,29
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	20 519 203,07	77 761 207,44
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	49 105 569,00	216 647 908,37
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	3 744 612,04	24 721 661,31
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	7 810 324,52	77 590 339,39
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	398 943,42	2 122 265,78
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	1 897 432,69	5 434 685,04
Opérations de change à terme de devises	1 332 399,69	-
Autres	565 033,00	5 434 685,04
Comptes financiers	7 958 022,62	28 480 171,53
Liquidités	7 958 022,62	28 480 171,53
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	91 434 107,36	432 758 238,86

BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	85 147 781,98	394 932 896,65
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 196 135,74	30 446 116,10
• Résultat de l'exercice	1 350 148,77	4 534 839,05
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	89 694 066,49	429 913 851,80
Instruments financiers	398 943,79	2 122 265,78
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	398 943,79	2 122 265,78
Autres opérations	-	-
Dettes	1 341 097,08	722 103,48
Opérations de change à terme de devises	1 301 624,10	-
Autres	39 472,98	722 103,48
Comptes financiers	-	17,80
Concours bancaires courants	-	17,80
Emprunts	-	-
Total du passif	91 434 107,36	432 758 238,86

HORS-bilan

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	6 605 857,66	37 288 395,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	16 261 195,88	37 607 999,71
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	87 983,28	90 452,77
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 684 015,63	2 714 708,26
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 713 746,96	4 925 640,64
• Produits sur titres de créances	69 720,58	1 606,98
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	5 555 466,45	7 732 408,65
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-58 272,47	-179 063,98
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-58 272,47	-179 063,98
Résultat sur opérations financières (I - II)	5 497 193,98	7 553 344,67
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 437 308,79	-2 506 974,98
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	4 059 885,19	5 046 369,69
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-2 709 736,42	-511 530,64
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 350 148,77	4 534 839,05

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.

Toutefois : Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
 - i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc...) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
 - ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.

- Opérations de gré à gré :

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Acquisition temporaire de titres : Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.
- Cessions temporaires de titres : Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

2 - Méthode de comptabilisation :

Méthode de comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour la comptabilisation du revenu est celui du coupon encaissé.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

Les frais de fonctionnement et de gestion financière

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FIA a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FIA ;
- Des commissions de mouvements facturées au FIA ;

Frais facturés au FIA	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière TTC	Actif net	Part I : 0,80% maximum TTC Part A : 1,80% maximum TTC Part G : 0,60% maximum TTC
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Néant
Frais indirects maximum TTC (commissions et frais de gestion)	Actif net	3%
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPC, veuillez-vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI).

Devise de comptabilité

La comptabilité du FIA est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

armes

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Parts A : Capitalisation des revenus et capitalisation des plus-values nettes réalisées.

Parts I : Capitalisation des revenus et capitalisation des plus-values nettes réalisées.

Parts G : Capitalisation des revenus et capitalisation des plus-values nettes réalisées.



2 évolutionactif net

Devise	30.12.2022	31.12.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	429 913 851,80	462 025 680,52
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-345 777 553,63	-70 401 400,57
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	15 093 934,86	52 251 460,67
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-26 586 377,84	-16 065 311,09
Plus-values réalisées sur contrats financiers	11 702 777,75	14 216 549,38
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-7 847 827,76	-17 849 209,16
Frais de transaction	-325 772,93	-509 886,10
Différences de change	9 782 626,47	20 945 967,63
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-2 842 686,62	-17 611 689,26
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	73 635,35	2 916 321,97
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 916 321,97	20 528 011,23
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	2 521 209,20	-2 134 679,91
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	398 943,42	-2 122 265,78
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 122 265,78	12 414,13
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 059 885,19	5 046 369,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	89 694 066,49	429 913 851,80

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	49 105 569,00	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	3 744 612,04	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	2 328 807,66	4 277 050,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	9 613 637,73	-	6 647 558,15	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	49 105 569,00	-	-	-
Titres de créances	3 744 612,04	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7 958 022,62
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	2 328 807,66	-	-	-
Autres opérations	9 613 637,73	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	7 737 004,07	28 487 113,83	12 881 451,10	-	-
Titres de créances	3 744 612,04	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 958 022,62	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	2 328 807,66
Autres opérations	-	-	9 613 637,73	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	DKK	USD	CAD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	3 659 553,41	7 197 793,92	9 661 855,74
Obligations et valeurs assimilées	14 432 751,93	8 246 046,78	5 597 816,01	20 828 954,28
Titres de créances	-	3 744 612,04	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	71 119,22	1 390,15	167 318,73
Comptes financiers	3 378 944,02	1 334 403,94	64 779,10	2 615 718,08
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	1 301 624,10
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	6 647 558,15

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	1 897 432,69
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	1 332 399,69
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	554 519,69
Coupons à recevoir	10 513,31
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	1 341 097,08
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	1 301 624,10
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Somme à payer	30 869,82
Frais provisionnés	8 603,16
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0013202116	-	-	-	-
PART G / FR0013218872	-	-	2 464 764	247 795 055,66
PART I / FR0013202124	-	-	958 058	97 982 497,97
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013202116		-		-
PART G / FR0013218872		-		-
PART I / FR0013202124		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013202116		-		-
PART G / FR0013218872		-		-
PART I / FR0013202124		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013202116		-		-
PART G / FR0013218872		-		-
PART I / FR0013202124		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART A / FR0013202116	-
PART G / FR0013218872	0,50
PART I / FR0013202124	0,70
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART A / FR0013202116	-
PART G / FR0013218872	-
PART I / FR0013202124	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 7 810 324,52

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 350 148,77	4 534 839,05
Total	1 350 148,77	4 534 839,05

PART A / FR0013202116	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART G / FR0013218872	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 150 986,04	3 524 441,08
Total	1 150 986,04	3 524 441,08
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0013202124	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	199 162,73	1 010 397,97
Total	199 162,73	1 010 397,97
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 196 135,74	30 446 116,10
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	3 196 135,74	30 446 116,10

PART A / FR0013202116	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART G / FR0013218872	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 665 093,51	22 597 699,17
Total	2 665 093,51	22 597 699,17
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0013202124	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	531 042,23	7 848 416,93
Total	531 042,23	7 848 416,93
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 08 septembre 2016.

Devise					
EUR	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Actif net	89 694 066,49	429 913 851,80	462 025 680,52	485 458 583,51	441 739 226,06

PART A / FR0013202116	Devise de la part et de la valeur liquidative : -				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART G / FR0013218872	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	744 605	3 209 369	3 801 942	3 801 942	4 887 187
Valeur liquidative	100,46	99,44	91,56	100,50	90,2
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	5,12	8,13	-8,71	5,26	-3,39

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0013202124

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	147 396	1 105 454	1 232 391	1 016 642	10 000
Valeur liquidative	101,01	100,19	92,43	101,66	91,43
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	4,95	8,01	-8,99	5,13	-3,64

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US0304201033	AMERICAN WATER WORKS	PROPRE	9 113,00	1 302 272,14	USD	1,45
MX01AC100006	ARCA CONTINENTAL	PROPRE	122 914,00	932 581,10	MXN	1,04
SE0007100581	ASSA ABLOY AB	PROPRE	13 230,00	266 103,60	SEK	0,30
AU000000BXB1	BRAMBLES LIMITED	PROPRE	54 210,00	416 946,86	AUD	0,46
CA13321L1085	CAMECO CORP	PROPRE	37 975,00	807 100,24	CAD	0,90
CA1363751027	CANADIAN NATIONAL RAILWAY CO	PROPRE	8 151,00	907 899,47	CAD	1,01
US21037T1097	CONSTELLATION ENERGY CORP	PROPRE	5 920,00	478 495,41	USD	0,53
GB00BD3VFW73	CONVATEC GROUP PLC	PROPRE	303 966,00	797 159,78	GBP	0,89
GB0002374006	DIAGEO	PROPRE	23 010,00	946 934,93	GBP	1,06
CA29250N1050	ENBRIDGE	PROPRE	15 133,00	554 597,20	CAD	0,62
CA3359341052	FIRST QUANTUM MINERALS LTD	PROPRE	20 600,00	403 583,10	CAD	0,45
JP3820000002	FUJI ELECTRIC HOLDINGS	PROPRE	13 600,00	486 335,85	JPY	0,54
MXP4948K1056	GRUPO INDUSTRIAL MASECA S.A.B.	PROPRE	60 100,00	751 365,27	MXN	0,84
JP3837800006	HOYA CORP	PROPRE	5 100,00	460 653,35	JPY	0,51
CA45823T1066	INTACT FINANCIAL CORP	PROPRE	6 435,00	868 591,31	CAD	0,97
JP3270000007	KURITA WATER INDUSTRIES LTD	PROPRE	15 300,00	593 900,18	JPY	0,66
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	1 770,00	814 448,06	CHF	0,91
CA5503721063	LUNDIN MINING	PROPRE	134 243,00	772 548,01	CAD	0,86
CA59151K1084	METHANEX CORP	PROPRE	9 983,00	354 382,67	CAD	0,40
JP3900000005	MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	PROPRE	13 300,00	494 896,91	JPY	0,55
US65339F1012	NEXTERA ENERGY INC	PROPRE	11 055,00	866 489,78	USD	0,97
CA6665111002	NORTHLAND POWER INC	PROPRE	26 765,00	688 216,38	CAD	0,77
CA67077M1086	NUTRIEN LTD	PROPRE	12 800,00	876 232,69	CAD	0,98
CH0435377954	SIG GROUP LTD	PROPRE	35 297,00	724 077,79	CHF	0,81
NZTELE0001S4	SPARK NEW SHS	PROPRE	144 040,00	463 040,84	NZD	0,52

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US87612G1013	TARGA RESOURCES	PROPRE	14 690,00	1 012 296,08	USD	1,13
JP3621000003	TORAY INDUSTRIES INC	PROPRE	126 700,00	663 495,09	JPY	0,74
MX01WA000038	WALMART DE MEXICO-SAB DE CV	PROPRE	258 432,00	849 916,13	MXN	0,95
CA94106B1013	WASTE CONNECTIONS INC	PROPRE	7 761,00	964 642,85	CAD	1,08
Total Action				20 519 203,07		22,88
Obligation						
AU3TB0000101	AUSTRALIA 5.50% 21/04/2023	PROPRE	6 900 000,00	4 474 879,82	AUD	4,99
CA135087L773	CANADA 0.25% 01/02/2023	PROPRE	8 100 000,00	5 597 816,01	CAD	6,24
CZ0001004600	CZECH REPUBLIC 0.45% 25/10/2023	PROPRE	69 000 000,00	2 729 365,48	CZK	3,04
DK0009924292	DENMARK 0% 15/11/2024	PROPRE	46 100 000,00	5 888 141,33	DKK	6,56
NZGOVDT423C0	GOVERNMENT OF NEW ZEALAND 5.5% 15/04/23	PROPRE	5 800 000,00	3 502 194,24	NZD	3,90
DK0009923054	KINGDOM OF DENMARK 1.5% 15/11/23	PROPRE	64 000 000,00	8 544 610,60	DKK	9,53
NO0010646813	KINGDOM OF NORWAY 2% 24/05/2023	PROPRE	30 800 000,00	2 953 340,79	NOK	3,29
SE0004869071	KINGDOM OF SWEDEN 1.50% 13/11/2023	PROPRE	5 700 000,00	507 691,11	SEK	0,57
NZGOVDT524C5	NEW ZEALAND GOVERNMENT 0.50% 15/05/2024	PROPRE	700 000,00	392 022,18	NZD	0,44
GB00BMGR2791	UK TREASURY GILT 0.125% 31/01/2024	PROPRE	3 800 000,00	4 130 272,60	GBP	4,60
GB00BL68HG94	UNITED KINGDOM TREASURY 0.125% 31/01/2023	PROPRE	1 900 000,00	2 139 188,06	GBP	2,38
US91282CEG24	UNITED STATES OF AMERICA 2.125% 31/03/2024	PROPRE	2 700 000,00	2 471 014,99	USD	2,75
US91282CCK53	USA WI TREASURY SEC 0.125% 30/06/2023	PROPRE	6 100 000,00	5 594 061,21	USD	6,24
US91282CDD02	USA 0.375% 31/10/2023	PROPRE	200 000,00	180 970,58	USD	0,20
Total Obligation				49 105 569,00		54,75
O.P.C.V.M.						
FR0000931412	COVEA FINANCE SECURITE C	PROPRE	35 660,00	7 810 324,52	EUR	8,71
Total O.P.C.V.M.				7 810 324,52		8,71
Total Valeurs mobilières				77 435 096,59		86,33
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-156 505,00	-156 505,00	EUR	-0,17
	APPEL MARGE GBP	PROPRE	-187 156,25	-211 015,81	GBP	-0,24
	APPEL MARGE USD	PROPRE	-33 515,75	-31 422,98	USD	-0,04
Total APPELS DE MARGES				-398 943,79		-0,44
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE AUD CAI	PROPRE	10 113,72	6 444,73	AUD	0,01

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE CAD CAI	PROPRE	93 541,02	64 779,10	CAD	0,07
	BANQUE CHF CAI	PROPRE	3,36	3,41	CHF	0,00
	BANQUE CNH CAI	PROPRE	20 554,00	2 785,09	CNH	0,00
	BANQUE CZK CAI	PROPRE	1 007 572,07	41 780,23	CZK	0,05
	BANQUE DKK CAI	PROPRE	25 127 517,23	3 378 944,02	DKK	3,77
	BANQUE EUR CAI	PROPRE	564 177,48	564 177,48	EUR	0,63
	BANQUE GBP CAI	PROPRE	835 421,05	941 924,45	GBP	1,05
	BANQUE HUF CAI	PROPRE	10,49	0,03	HUF	0,00
	BANQUE JPY CAI	PROPRE	200 451 714,00	1 425 079,72	JPY	1,59
	BANQUE MXN CAI	PROPRE	592 237,89	28 396,52	MXN	0,03
	BANQUE NOK CAI	PROPRE	529 125,93	50 326,80	NOK	0,06
	BANQUE NZD CAI	PROPRE	170 008,05	101 207,32	NZD	0,11
	BANQUE SEK CAI	PROPRE	197 631,72	17 769,76	SEK	0,02
	BANQUE SGD CAI	PROPRE	0,03	0,02	SGD	0,00
	BANQUE USD CAI	PROPRE	1 423 275,24	1 334 403,94	USD	1,49
Total BANQUE OU ATTENTE				7 958 022,62		8,87
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEP GAR S/FUT GBP	PROPRE	148 400,00	167 318,73	GBP	0,19
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	66 125,00	61 996,06	USD	0,07
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	325 204,90	325 204,90	EUR	0,36
Total DEPOSIT DE GARANTIE				554 519,69		0,62
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-30 869,82	-30 869,82	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-8 603,16	-8 603,16	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-39 472,98		-0,04
Total Liquidités				8 074 125,54		9,00
Futures						
Change (Livraison du sous-jacent)						
RP150323	EURO/GBP FUTURE 0323	PROPRE	53,00	211 015,81	GBP	0,24
Total Change (Livraison du sous-jacent)				211 015,81		0,24
Indices (Livraison du sous-jacent)						
VG170323	EURO STOXX 0323	PROPRE	-113,00	156 505,00	EUR	0,17
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				156 505,00		0,17

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Taux (Livraison du sous-jacent)						
UXY310323	US 10YR ULT 0323	PROPRE	-21,00	21 534,55	USD	0,02
TU1310323	US 2 YR NOTE FU 0323	PROPRE	50,00	9 888,06	USD	0,01
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				31 422,61		0,04
Total Futures				398 943,42		0,44
Creances negociables						
Interets precomptes.						
US912796ZK84	USA 0% 17/01/2023	PROPRE	4 000 000,00	3 744 612,04	USD	4,17
Total Interets precomptes.				3 744 612,04		4,17
Total Creances negociables				3 744 612,04		4,17
Coupons						
Action						
CA59151K1084	METHANEX CORP	ACHLIG	9 983,00	1 228,45	USD	0,00
CA6665111002	NORTHLAND POWER	ACHLIG	26 765,00	1 390,15	CAD	0,00
CA67077M1086	NUTRIEN RG	ACHLIG	12 800,00	4 320,27	USD	0,00
Total Action				6 938,87		0,01
Obligation						
US91282CCK53	USA TSY 0.125% 06/23	ACHLIG	61 000,00	3 574,44	USD	0,00
Total Obligation				3 574,44		0,00
Total Coupons				10 513,31		0,01
Change a terme						
Change a terme						
	OVCT 230105 MXN/EUR	RECU	1 332 399,69	1 332 399,69	EUR	1,49
	OVCT 230105 MXN/EUR	VERSE	-27 000 000,00	-1 301 624,10	MXN	-1,45
Total Change a terme				30 775,59		0,03
Total Change a terme				30 775,59		0,03
Total COVEA ULTRA FLEXIBLE				89 694 066,49		100,00

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : COVÉA ULTRA FLEXIBLE

Identifiant d'entité juridique : 969500XFM4NIAYRBED34

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : N/A <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : N/A	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Ce produit utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la manière dont ses caractéristiques environnementales ou sociales sont atteintes :

1. La part de producteurs de pétrole et gaz non-conventionnels (conformément à la définition, seuils et paliers précisés dans la politique d'exclusion de Covéa Finance) dans les investissements en direct du produit.

2. La part d'entreprises dont une partie de l'activité est liée au charbon (hors énergéticiens et conformément à la définition, seuils et paliers définis dans la politique d'exclusion de Covéa Finance) dans les investissements en direct du produit.

L'application de la politique d'exclusion de Covéa Finance a permis d'exclure de l'univers d'investissement de ce produit les producteurs de pétrole et gaz non-conventionnels qui ne répondaient pas aux critères définis dans cette politique. Elle a également permis d'exclure les entreprises dont une partie de l'activité est liée au charbon (hors énergéticiens) conformément à cette même politique.

Ces caractéristiques environnementales sont ainsi atteintes.

3. La note ESG moyenne du portefeuille de titres détenus en direct par le produit (par rapport à la note de l'univers de départ).

Ce produit suit une approche en "amélioration de note ESG" grâce à la méthodologie de notation actuellement en vigueur, permettant de noter l'ensemble des émetteurs présents en position et dans l'univers d'investissement du produit. Au 31/12/22, sa note ESG moyenne était supérieure à celle de son univers d'investissement. Cette caractéristique environnementale est ainsi atteinte.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	30/12/2022
Part des entreprises exposés au pétrole et gaz non conventionnel	0,0%
Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens)	0,0%
Note moyenne ESG du portefeuille	0,55
Note moyenne ESG de l'univers	0,27

Sources : Covéa Finance, ISS, Urgewald, UNCTC, UNDP, IEA, WIPO

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Conformément aux informations présentes dans l'annexe précontractuelle du produit, celui n'a pas pris en compte les PAI au titre de l'exercice 2022.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
DGB 1.5% 15/11/2023	Etats ou Quasi-états	10,00%	DANEMARK
COVEA SECURITE G	Autres	9,00%	FRANCE
DGB 0% 15/11/2024	Etats ou Quasi-états	7,00%	DANEMARK
CAN 0.25% 01/02/2023	Etats ou Quasi-états	6,00%	CANADA
T NOTE 0.125% 30/06/2023	Etats ou Quasi-états	6,00%	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
ACGB 5.5% 21/04/2023	Etats ou Quasi-états	5,00%	AUSTRALIE
GILT 0.125% 31/01/2024	Etats ou Quasi-états	5,00%	ROYAUME-UNI
USTB 17/01/2023	Etats ou Quasi-états	4,00%	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
NZGB 5.5% 15/04/2023	Etats ou Quasi-états	4,00%	NOUVELLE ZÉLANDE
DKK KRONA DNK	Autres	4,00%	-
NGB 2% 24/05/2023	Etats ou Quasi-états	3,00%	NORVEGE
CZGB 0.45% 25/10/2023	Etats ou Quasi-états	3,00%	REP TCHEQUE
T NOTE 31/03/2024	Etats ou Quasi-états	3,00%	ETATS UNIS

	états		D'AMÉRIQUE
GILT 0.125% 31/01/2023	Etats ou Quasi-états	2,00%	ROYAUME-UNI
JPY YEN JPN	Autres	2,00%	-

Hors dérivés



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

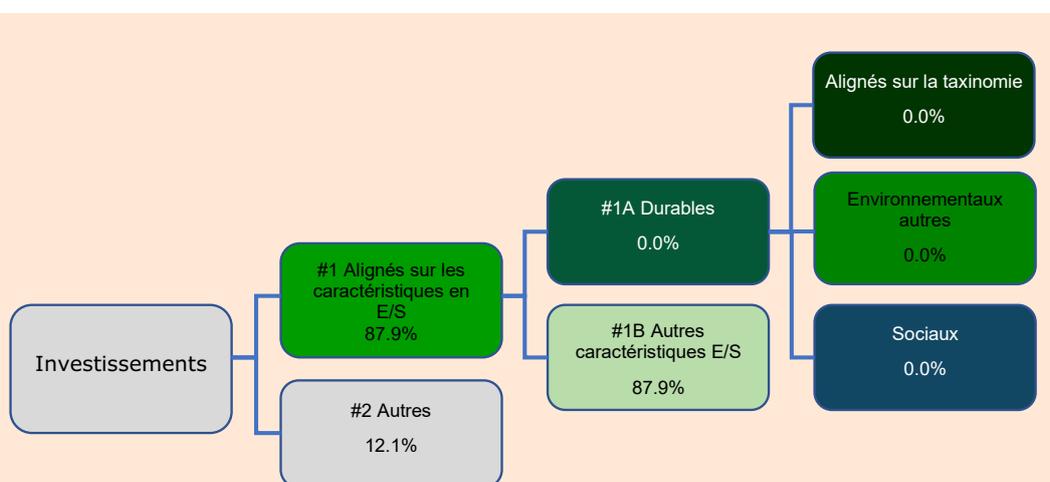
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

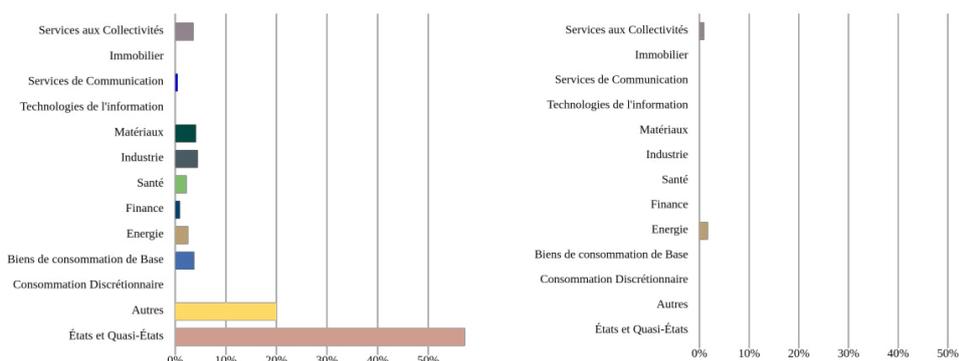
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale

Exposition sectorielle – Combustibles fossiles



Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Energie	2,57%	0,00%
Matériaux	4,11%	0,95%
Biens d'équipement	1,99%	0,00%
Services Commerciaux et Professionnels	1,50%	0,00%
Transports	0,98%	0,00%
Automobiles et composants automobiles	0,00%	0,00%
Biens de Consommation Durables et Habillement	0,00%	0,00%
Services Consommateurs	0,00%	0,00%
Vente au détail	0,00%	0,00%
Vente au Détail de Produits Alimentaires et de Produits de Première Nécessité	0,92%	0,00%
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	2,85%	0,00%
Produits Domestiques et de Soins Personnel	0,00%	0,00%
Équipement et Services de santé	1,36%	0,00%
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	0,88%	0,00%
Banques	0,00%	0,00%
Services Financiers Diversifiés	0,00%	0,00%
Assurance	0,94%	0,00%
Logiciels et Services	0,00%	0,00%
Matériel et Equipement Liés Aux Technologies de l'Information	0,00%	0,00%
Semi-conducteurs et Equipement de Semi-conducteurs	0,00%	0,00%
Services de Télécommunication	0,50%	0,00%
Médias et Divertissements	0,00%	0,00%
Services aux Collectivités	3,61%	0,00%
Immobilier	0,00%	0,00%
Autres	20,08%	1,54%
États et Quasi-États	57,26%	2,32%

Hors dérivés

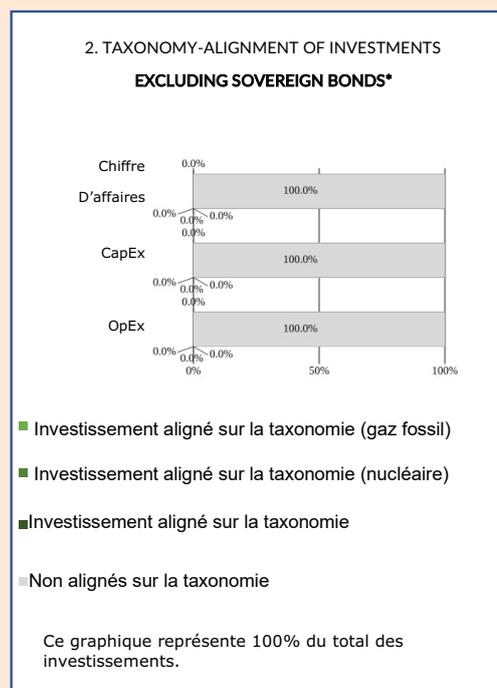
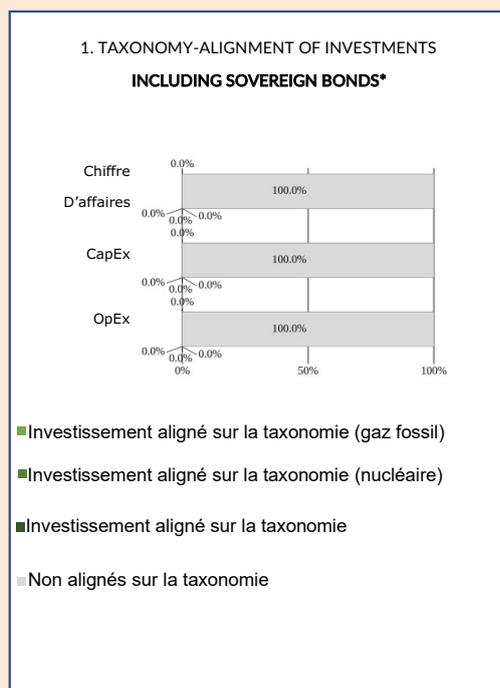


Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions bas-carbone et qui entre autres ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2022.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;
- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;
- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B de la SICAV monétaire Covéa Sécurité) ;
- les instruments dérivés ;
- les investissements qui n'ont pas fait l'objet d'une notation ESG.

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique d'exposition ou de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie).

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche, Gestion et Conformité applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont rafraîchies chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie des émetteurs en position nouvellement soumis à exclusion a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets.

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs se base sur une notation interne réalisée par l'équipe de Recherche interne selon une approche *best in universe*, consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

L'ensemble des équipes de gestion bénéficient de la méthodologie de notation ESG mise en œuvre par Covéa Finance leur permettant de considérer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.